

par la filière de mes bureaux. — Il faudra que vous m'accusiez réception de ma lettre, en me marquant que vous avez transmis, sans délai, cet ordre à M<sup>me</sup> Récamier. »

C'est ainsi qu'à peu de jours d'intervalle et sous les yeux de celle qui s'accusait si amèrement d'en être l'auteur, la foudre impériale frappait les deux hôtes de Coppet.

Mathieu de Montmorency se dirigea sur Lyon. Quant à M<sup>me</sup> Récamier, avant de prendre un parti, elle revint précipitamment à Paris. Elle voulait embrasser son vieux père, s'entendre avec son mari, arrêter, d'accord avec lui, la ville à quarante lieues de Paris où elle fixerait sa résidence. Elle garda le plus strict incognito ; mais la police avait l'œil sur elle : Au bout de quarante-huit heures, M. Récamier reçut un avis de la préfecture ainsi conçu :

17 septembre 1811.

« Je vous prie (7), M..., de vouloir bien me faire savoir, au reçu de la présente et pour l'exécution de l'ordre dont je vous ai donné connaissance le 2 de ce mois, où se trouve en ce moment M<sup>me</sup> Récamier. »

Il fallut partir en toute hâte. M. Récamier venait de recueillir une petite nièce âgée de six ans, orpheline depuis peu. — M<sup>me</sup> Récamier, pleine de compassion pour cette enfant qui lui témoignait quelque affection, offrit spontanément de l'emmener avec elle pour lui servir de seconde mère. — Sans autre appui que la petite Amélie et une femme de chambre, la belle exilée se met en route et arrive à Châlons-

---

(7) *Ibid.*, p. 81.